

Description

Le ou la médecin spécialiste en ophtalmologie (ophtalmologues) préviennent, diagnostiquent et traitent les troubles de la vue et les affections de l'œil, au moyen d'exercices oculaires, de médicaments ou de la chirurgie. Ils peuvent également corriger certaines anomalies de la vision (myopie, hypermétropie, astigmatisme) par la chirurgie au laser ou en prescrivant le port de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes.

Leurs principales activités consistent à:

Consultation et diagnostic

- effectuer une anamnèse complète (histoire médicale) des patients présentant un trouble oculaire et établir quels sont les symptômes ressentis;
- examiner les fonctions visuelles et la coordination binoculaire: mesure de la pression intraoculaire, examen du champ visuel ou du sens des couleurs, ophtalmoscopie, polarimétrie, microscopie capillaire, test à la fluorescéine (solution colorée), etc.;
- analyser l'état de l'appareil visuel (orbite, paupières, rétine, nerf optique, appareil lacrymal, globe oculaire);
- faire la synthèse de ces observations et de ces examens approfondis et établir un diagnostic (conjonctivite, lésion de la cornée, glaucome, troubles de la vision, cataracte, etc.);

Traitement

- procéder à diverses opérations sur les patients ambulatoires ou hospitalisés: lavages des voies lacrymales, injections sous-conjonctivales et rétro-bulbaires, retournement de la paupière supérieure, extraction d'un corps étranger superficiel, lavage d'œil, etc.;
- appliquer des mesures thérapeutiques: prescription de lunettes ou de verres de contact, traitements médicamenteux (antibiotiques, corticoïdes, antiseptiques, etc.), chirurgicaux ou laser, etc.;
- assister les ophtalmochirurgiens lors d'opérations des voies lacrymales, du strabisme, de la cataracte ou des paupières, lors du traitement de plaies perforantes ou ophtalmiques, en cas de coagulation à la lumière, etc.;
- suivre médicalement les patients hospitalisés et les malades ambulatoires;

Information et prévention

- conseiller une consultation ophtalmologique régulière afin de dépister les signes de fragilité rétinienne;
- exercer une fonction de médecin consultant auprès d'autres praticiens.

Environnement de travail

Les médecins spécialistes en ophtalmologie travaillent le plus souvent seuls, mais également en collaboration avec des optométristes (spécialistes de la mesure de l'acuité visuelle), des orthoptistes (spécialistes en rééducation et réadaptation des troubles de la vision) et des médecins spécialistes d'autres disciplines (médecine du travail, pédiatrie, médecine interne générale, etc.).

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en ophtalmologie s'acquiert après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: cliniques universitaires en ophtalmologie, services d'hôpitaux publics, cabinets privés d'ophtalmologie.

Durée

5 ans dont:

- 4 ans en ophtalmologie;
- 1 an de formation postgraduée non spécifique ou de recherche.

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation post-graduée à temps partiel (50% au minimum).

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin;
- ou diplôme de médecin étranger reconnu.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en ophtalmologie.

Contenu

- méthodes d'examen en ophtalmologie;
- anatomie, pathologie, physiologie, biochimie, pharmacologie;
- optique et réfraction: optique physique, optique physiologique, mesure des verres de lunettes, optique des lunettes, moyens optiques en basse vision, contactologie;
- strabologie et neuro-ophtalmologie: anatomie et physiologie du système visuel, identification des différents strabismes;
- diagnostic et thérapie des urgences ophtalmologiques;
- œil et maladies systémiques, y compris génétique et immunologie;
- maladies des paupières et du globe oculaire;
- etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) www.siwf.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Désir de soigner les autres
- Écoute et compréhension d'autrui
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Précision et minutie
- Capacité d'analyse
- Disponibilité
- Discrétion

Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en ophtalmologie travaillent dans un cabinet médical privé ou prennent en charge des malades hospitalisés dans un établissement de traitements et de soins ophtalmologiques ou dans un hôpital. La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers du médecin, de sa spécialité et de son activité. Les sciences médicales connaissent un développement rapide: les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en ophtalmologie peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formations continues mises sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, la Société suisse d'ophtalmologie ou l'industrie pharmaceutique: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.;
- attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique recensés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continues: médecin-conseil, etc.;
- formation approfondie en ophtalmochirurgie, 2 ans, divers lieux en Suisse.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en neurologie/Médecin spécialiste en neurologie
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Opticien CFC/Opticienne CFC
- Optométriste HES/Optométriste HES
- Orthoptiste ES/Orthoptiste ES

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<https://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 359 11 11
<https://www.fmh.ch>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 503 06 00
<https://www.siwf.ch>

Société suisse d'ophtalmologie (SSO)
IMK Institut pour la médecine et la communication
SA
Münsterberg 1
Secrétariat
4000 Bâle
Tél.: 061 561 53 66
<https://sog-ss0.ch>